

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 18 juin 2024.

Nombre de Membres : 19 En exercice : 19
Présents : 15 Votants : 19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - VISTE Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - BERNARD Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine

Absent :

Ont donné pouvoir : Alain VIDAL à Claude FABRE Françoise CANOVAS à Muriel VISTE
Anthony DURAND à Xavier MAFFRE - Thierry GAUBERT à Cédric CARME

Secrétaire de séance: Mr Christian SEGUIER

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES BP 2024 N° 1

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
RF 7022 Coupes de bois chap 011		70 280 €
TOTAL DF		70 280 €
DF 615231 entretien et rép voirie chap 011	10 000 €	
DF 61558 entretien et réparation de biens chap 011	5000 €	
DF 60631 Fournitures d'entretien chap 011	5000 €	
DF 61551 entre et réparation matériel roulant chap 011	5000 €	
DF 65748 subventions chap 65	10 000 €	
DF 65313 cotisations retraite élu chap 65	5000 €	
DF 65311 indemnité de fonction élu chap 65	5000 €	
DF 6411 personnel titulaire chap 012	10 000 €	
DF 6413 Personnel contractuel chap 012	10 000 €	
DF 6470 autres charges sociales chap 011	5 280 €	
TOTAL DF	70 280 €	

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
DI OP 0801 art 2181 Aménagement cadre de vie	30 000 €	
DI OP 166 art 2158 Matériel	7 000 €	
DI OP 1904 art 2115 Renouvellement urbain	10 000 €	
DI OP 1901 art 2151 VOIRIE	3 000 €	
DI OP 218 art 2135 BATIMENTS	5 000 €	
TOTAL DI	55 000 €	
DI OP 1801 art 231 Clocher		55 000 €
TOTAL DI		55 000 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de Séance : Mr Christian SEGUIER

Le Maire
Jérôme CROS *Cros*

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 27 juin 2024



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 18 juin 2024.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	15	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - VISTE Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian - ALQUIER Jérémy - BERNARD Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine

Absent :

Ont donné pouvoir : Alain VIDAL à Claude FABRE Françoise CANOVAS à Muriel VISTE Anthony DURAND à Xavier MAFFRE - Thierry GAUBERT à Cédric CARME

Secrétaire de séance: Mr Christian SEGUIER

OBJET : TIRAGE AU SORT : LISTE JURY D'ASSISE POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal tire au sort la liste préparatoire générale des citoyens amenés à siéger en qualité de jurés au cours de l'année judiciaire 2024 :

Civilité : Madame Christelle COUSIGNE
Date de naissance : 25 décembre 1973
Domicilié : 563 Route des Estrabauts

Civilité : Mme Florence MASSOL épouse BONNERY
Date de naissance : 1^{er} janvier 1959
Domicilié : 1390 Route des Raynauds

Civilité : Mr Christian BERNARD
Date de naissance : 26 septembre 1959
Domicilié : 1141 Route des Raynauds

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance : Mr Christian SEGUIER
Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 27 juin 2024

Le Maire
Jérôme CROS



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 18 juin 2024.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	15	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - VISTE Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian - ALQUIER Jérémy - BERNARD Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine

Absent :

Ont donné pouvoir : Alain VIDAL à Claude FABRE Françoise CANOVAS à Muriel VISTE Anthony DURAND à Xavier MAFFRE - Thierry GAUBERT à Cédric CARME

Secrétaire de séance: Mr Christian SEGUIER

OBJET : SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide l'attribution des subventions suivantes :

Crèche (LA PETITE LOCO)	24 368.39 €
MJC	4 500 + 3000 € (convention)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 26 juin 2024

Le secrétaire de séance : Mr Christian SEGUIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 27 juin 2024

Le Maire

Jérôme CROS



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 18 juin 2024.

Nombre de Membres : 19 En exercice : 19
Présents : 15 Votants : 19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - VISTE Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian - ALQUIER Jérémy - BERNARD Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine

Absent :

Ont donné pouvoir : Alain VIDAL à Claude FABRE Françoise CANOVAS à Muriel VISTE
Anthony DURAND à Xavier MAFFRE - Thierry GAUBERT à Cédric CARME

Secrétaire de séance: Mr Christian SEGUIER

OBJET : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2024

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de LE BIHAN Sébastien, technicien forestier territorial de l'Office National des Forêts, concernant les modifications de l'état d'assiette 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1- Approuve la modification de l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après ,
- 2- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2024 à la désignation des coupes instruites,
- 3- Informe le Préfet de Région, ou par délégation, le responsable territorial compétent de l'ONF des motifs de contestation des modifications de coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après :

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Unité de gestion	Surface (ha)	Nat de la coupe prévue à l'état d'ass	Année prévue aménagement	Année prop par l'ONF
18	a	7.11	AMEL	-	2025

- Décide l'ajournement des coupes suivantes afin de favoriser notamment la protection de captage d'eau potable de la commune.

Modif apporté à l'état d'assiette	Parcelle	Unité de gestion	Surface (ha)	Nat de la coupe prévue à l'état d'ass	Année prévue aménagement	Année prop par l'ONF	Numéro EA
REPORT	19	a	1.12	AS	-	2025	2425
REPORT	20	a	9.00	AMEL	2023	2025	2427

Le conseil municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

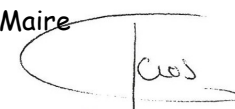
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 26 juin 2024

Le secrétaire de séance : Mr Christian SEGUIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 27 juin

Le Maire



Jérôme CROS



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 18 juin 2024.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	15	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - VISTE Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian - ALQUIER Jérémy - BERNARD Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine

Absent :

Ont donné pouvoir : Alain VIDAL à Claude FABRE Françoise CANOVAS à Muriel VISTE Anthony DURAND à Xavier MAFFRE - Thierry GAUBERT à Cédric CARME

Secrétaire de séance: Mr Christian SEGUIER

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION DES ENERGIES PORTE PAR LES SDET DE L'ARIEGE, de L'AVEYRON, du CANTAL, De LA CORREZE, DU GARD, DU GERS, DE LA HTE LOIRE, DES HTS PYRENEES, DU LOT, DE LA LOZERE, DES P-O, DU TARN ET DU TARN ET GARONNE

Le conseil municipal
Vu le code de l'Energie
Vu le code de la commande publique
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat d'Energie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départemental d'Energie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Energies des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Energie du TARN (SDET), et le Syndicat Départemental d'Energie du TARN et GARONNE (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services et de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres Pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de Saint Amans Sout, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de Saint Amans Sout sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal

- décide de l'adhésion de la commune de St Amans Sout au groupement de commandes précités
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive pour le compte de la commune.
- Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune de Saint Amans Sout.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement au budget.
- Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Saint Amans Sout.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 26 juin 2024

Le secrétaire de séance : Mr Christian SEGUIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 27 juin

Le Maire

Jérôme CROS

